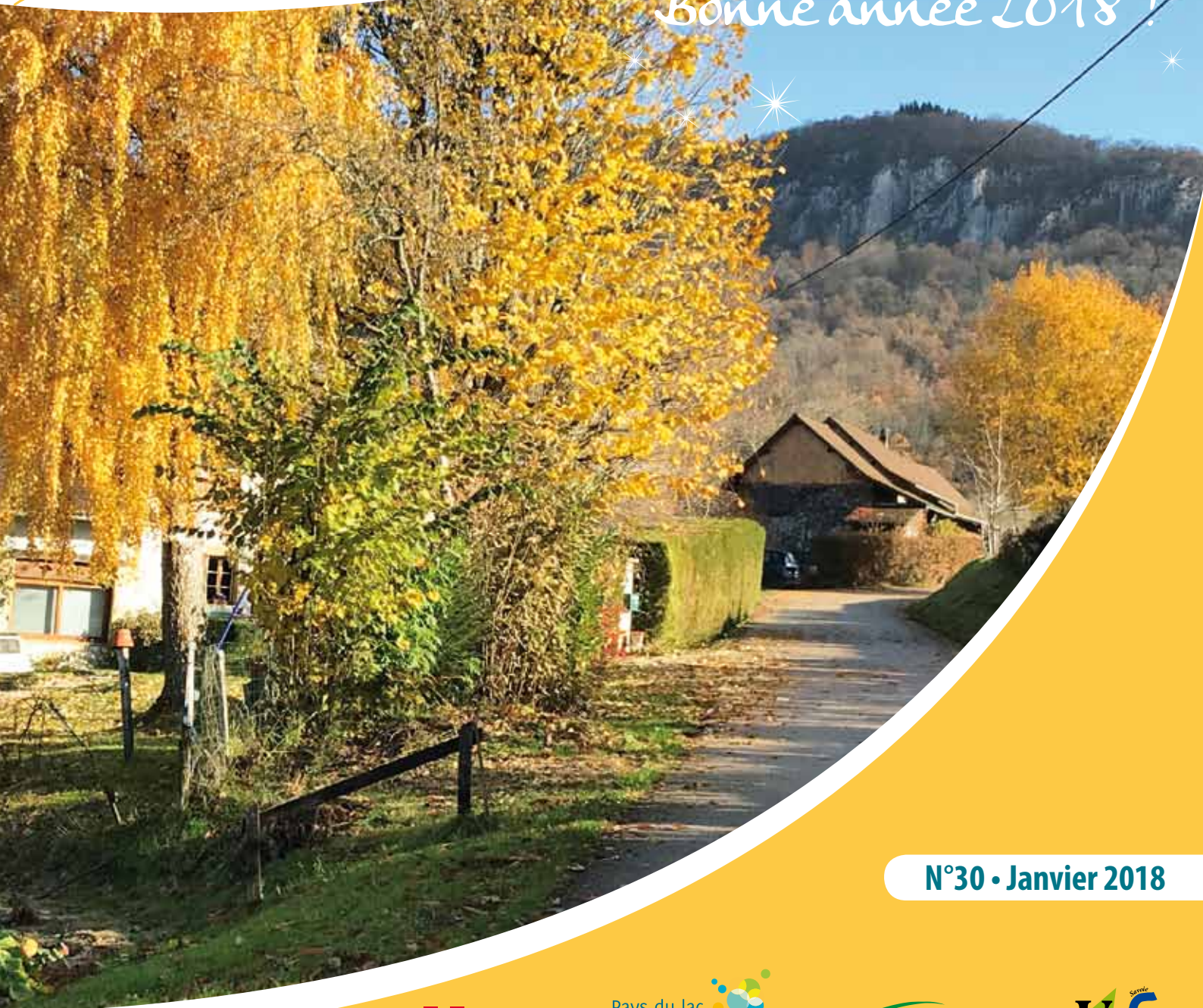


L'Arvezan

Bulletin municipal
de Sainte Marie d'Alvey



Bonne année 2018 !



N°30 • Janvier 2018

2017 en photos



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

Mots croisés

Horizontalement :

- I. Temps présent.
- II. Prénom phonétique. Anomalies rénales.
- III. Fourrage. Langage de programmation sur le web.
- IV. Dans. Résine fétide. Mer anglaise.
- V. Douceur. Article défini.
- VI. Métal abrégé. Pronom personnel. Condiment.
- VII. Gigalitre. Timoré.
- VIII. Fondateur de la congrégation de l'Oratoire. Génies scandinaves.
- IX. Estonien. Pieuses initiales. Préposition.
- X. Marie. Support de balle.

Verticalement :

- 1. Elles ont été séparées jusqu'en 1990
- 2. Début de liste. Articulations des doigts en Suisse.
- 3. Participe passé. Radio lyonnaise.
- 4. Montagne russe. Pronom possessif.
- 5. Ancienne grande puissance. Fait rêver.
- 6. Ile française. Partie d'un tout.
- 7. Unité de longueur. Pronom personnel pluriel.
- 8. Demoiselles. Il n'a pas de toit.
- 9. Rivière du Congo. Blancs d'Arthur Rimbaud.
- 10. Fils d'Abraham. Direction de Nice.

LE MOT DU MAIRE



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Une fois de plus, j'ai le plaisir d'ouvrir les pages du bulletin municipal qui retrace les actions du conseil municipal et la vie de notre communauté.

Cette année a été assez tranquille dans la mesure où nous avons traité plutôt des affaires courantes. Nous travaillons avec un architecte sur le dossier de rénovation de l'église et nous avons également lancé la révision de notre carte communale, mesure obligatoire pour être en conformité avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Ce dossier fera l'objet d'une réunion publique et nous attendons vos remarques.

L'année 2017 a vu l'élection d'un nouveau président de la république et ce qui le caractérise, c'est sa jeunesse. Nous souhaitons qu'il soit attentif à la vie de nos concitoyens car certains sont dans la précarité.

Au chapitre état-civil, nous avons enregistré cinq décès, ce qui se traduira par une baisse de population et le recensement de l'année 2018, qui doit avoir lieu en début d'année, le démontrera.

Je tiens à remercier Denise et Laurent, nos employés municipaux, l'ensemble du conseil municipal et vous toutes et tous qui participez à la vie de notre village.

En espérant que vous ayez passé de bonnes fêtes, je vous souhaite une très bonne année 2018.

Gaston Arthaud-Berthet

Sommaire

2017 en photos	P2
Jeux	P2
Etat-civil	P3
Vie associative et culturelle	P4
Le repaire et l'association Mandrin	P6
Vie des écoles	P8
Vie pratique	P10
Syndicat des eaux du Guiers OPAH	P10
Déchèterie : contrôle d'accès	P11
Recensement	P11
Compte-rendus des conseils municipaux	P12
Les comptes 2017	P16
Aménagement du territoire	P17
Révision de la carte communale	P17
La disparition des insectes	P18
La météo de 2017	P19
Informations pratiques	P20
Solution des jeux	P20

Etat civil

Pacte Civil De Solidarité (Pacs)

La loi 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice a eu pour ambition de simplifier le quotidien des citoyens et de rendre la justice plus efficace, plus lisible et plus accessible en recentrant les juridictions sur leurs missions essentielles.

L'article 48 de la loi prévoit ainsi qu'en matière de PACS, il revient désormais à l'officier d'état-civil, et non plus au greffe du tribunal d'instance, de recevoir la déclaration conjointe des partenaires, la modification de la convention de PACS et la dissolution de celui-ci. La compétence du notaire reste inchangée lorsque la convention de PACS est faite par acte notarié.

Ainsi, à compter du 1er novembre 2017, les officiers de l'état-civil ont compétence pour enregistrer les nouvelles déclarations de PACS, les modifications et dissolutions des PACS dont la conclusion a fait l'objet d'un enregistrement par les tribunaux d'instance avant cette date.

Pour le dossier à constituer, vous pouvez vous adresser en mairie ou consulter le site servicepublic.fr – onglet famille – onglet PACS.

Mariages

Le 3 juin 2017, Rachid GADDARI et Marie BORDET, domiciliés 800, boucle de la Blanchinière

Décès

Le 14 mars 2017,
Albert ARTHAUD-BERTHET, 80 ans,
domicilié 600 route de St Genix

Le 22 mai 2017,
Maurice BERGEY, 87 ans,
domicilié 255 route de Novalaise

Le 2 juin 2017,
Françoise VIGNOUD, 69 ans,
domiciliée 665B route de Novalaise

Le 15 août 2017,
Patrick SCHWERZIG, 64 ans,
domicilié 190 route de Novalaise

Le 27 septembre 2017,
Fernand TARDY, 92 ans,
domicilié 275 chemin des Bibets



RESA, Le goût de l'AUTRE

RESA c'est un groupe de bénévoles qui a compris depuis longtemps qu'en aidant les autres on s'aide aussi soi-même.

RESA c'est un petit maillon de cette chaîne qui essaie de rendre plus douce la dernière étape de la vie, aux côtés des proches que l'on appelle maintenant les aidants et des professionnels qui interviennent au domicile des personnes âgées.

C'est dans cet état d'esprit qu'il y a un peu plus de 10 ans, un groupe d'anciens aidants a décidé de créer un réseau de visiteurs bénévoles, pour permettre aux aidants proches de prendre un peu de répit et proposer aux personnes âgées qui le souhaitent un « moment de compagnie ».

Pour faire cela au mieux, l'association propose des temps de formation et d'échanges très riches qui permettent au groupe de rester solidaire contre « vents et marées » !

Une session de formation initiale devrait avoir lieu début 2018 pour les nouvelles personnes intéressées.



RESA en chiffres en 2016-2017

105 personnes visitées depuis 2006
dont 27 en 2017
30 Bénévoles formés
64 adhérents

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements et venir nous rejoindre.

CONTACT

Association RESA
Maison de la Vie locale
Place de la Résistance 73520 LA BRIDOIRE
Mail : resa.asso@yahoo.fr
Tel. 04 76 31 82 42 ou 04 76 31 18 12
www.asso-resa73.com

Ligue contre le cancer

Le comité de Savoie de la ligue contre le cancer est là pour aider au mieux les malades et leurs proches en finançant :

La recherche : en 2016 la somme de 187558€ a été remise pour subventionner 9 projets régionaux.

La prévention : dépistage, stands d'information.

L'accompagnement : aides financières, soutien psychologique, ateliers de nutrition, créatifs et sportifs.

Comme chaque année, les bénévoles de la ligue contre le cancer sont passés parmi vous et ont récolté la somme de 895€. Merci à tous les donateurs pour leur accueil et leur générosité.



La remise de la collecte savoyarde de 2016 a eu lieu en préfecture de Chambéry le 11 mai 2017. Les chèques sont remis directement aux chercheurs.

Les bénévoles de l'avant pays Savoyard étaient présentes. Elles sont allées au Centre Léon Bérard le 7 septembre : conférences, visite des locaux de recherche étaient au programme. Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux bénévoles.

Les bénévoles de Grésin

CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire
Permanence : ligue contre le cancer
278 rue Nicolas Parent 73000 CHAMBERY
Tel . 04 79 62 19 46



Traverser : une expérience poétique itinérante

D'attignat Oncin à Grésin : marcher, rencontrer, partager une parole, un mouvement, une note, un silence... une soupe? Nous frapperons doucement à votre porte pour vous inviter à la poésie du quotidien, sur la place du village en musique, danse et contes. Tel était l'objectif de cette expérience itinérante poétique.

Notre voyage «Traverser EPIC» nous a conduits d'Attignat-Oncin à Grésin en passant par St Marie d'Alvey : du 26 au 28 septembre. Nous avons dormi et répété dans la cour de la mairie. Grâce à ce lieu au carrefour des routes, nous avons rapidement reçu des visites des habitants ou bien des personnes de passage. La saison de septembre a été riche de rencontres : les plus âgés nous ont accueillis avec surprise et gentillesse, les parents et les enfants avec enthousiasme et nous remercions tous les agriculteurs qui n'avaient pas le temps dans ces derniers beaux jours de récoltes de s'arrêter... mais qui nous ont salués chaque jour en passant devant la cour de la mairie. Nous décernons une mention spéciale à Gilles qui nous a prêté son inépuisable Deutz pour aller inviter les habitants à partager la 8ème soupe au caillou du voyage. A pied ou en tracteur nous avons frappé à beaucoup de portes dans le village et partout nous avons été bien accueillis. Notre plus belle surprise à été de voir arriver tant de monde pour préparer, cuire et partager la soupe : plus de 60 habitants et une très belle ambiance toute la soirée. Nous remercions aussi chaleureusement les équipes enseignantes de Rochefort et Avressieux qui nous ont permis de jouer et conter dans leurs écoles et bien sûr la commune pour la mise à disposition des locaux.

Concert au Jardin

Le dimanche 11 juin en soirée, les chants du groupe «les Swingirls» ont enchanté une soixantaine de spectateurs dans le jardin de Monique Aubier à la Blanchinière. Chants «swingants» français et anglais de grande qualité, exécutés par trois musiciennes/comédiennes très professionnelles. Ceci, avant leurs prestations prévues au festival d'Avignon en juillet et sur la scène du Summum à Grenoble en novembre. Le spectacle s'est conclu par un pique-nique partagé au soleil et au bonheur de tous.



Le Repaire Louis Mandrin fait peau neuve !

Après 10 années d'existence et près de 47 000 visiteurs accueillis depuis sa création, Le Repaire Louis Mandrin (Saint-Genix-sur-Guiers) fermera ses portes au premier trimestre 2018 pour travaux.



Les décors des anciennes salles seront repris et la fin du parcours modifiée pour répondre encore mieux à la demande actuelle des visiteurs. De nouvelles salles seront créées mais pour garder l'effet de surprise, Mandrin lui-même a décidé de ne pas vous en révéler plus pour le moment.

Pour permettre l'accès à un public plus large, la visite du Repaire Louis Mandrin pourra dorénavant se faire grâce à des audioguides proposant une traduction en anglais et en hollandais. Le parcours et les locaux de l'Office de Tourisme seront adaptés pour accueillir les personnes en situation de handicap.

Nous vous donnons rendez-vous au mois d'avril 2018 (date à préciser ultérieurement) et sommes heureux de vous faire bénéficier d'une entrée gratuite pour visiter le nouveau parcours sur présentation de ce bulletin municipal.

Fort de son succès, et certain que le site a encore de beaux jours devant lui, l'Office de Tourisme Pays du Lac d'Aiguebelette en lien étroit avec la Communauté de Communes Val Guiers et le SMAPS a

décidé de garder la thématique de Louis Mandrin en apportant à la visite un côté encore plus immersif et participatif. C'est une visite encore plus interactive qui a été imaginée et qui attend le spectateur !

Idée futée :

En attendant la réouverture du Repaire Louis Mandrin, la Maison du Lac, un autre site Futé du territoire géré par l'Office de Tourisme Pays du Lac d'Aiguebelette vous ouvre ses portes pour découvrir tous les secrets du lac d'Aiguebelette.



Bon d'entrée à découper



LE REPAIRE
Louis
Mandrin

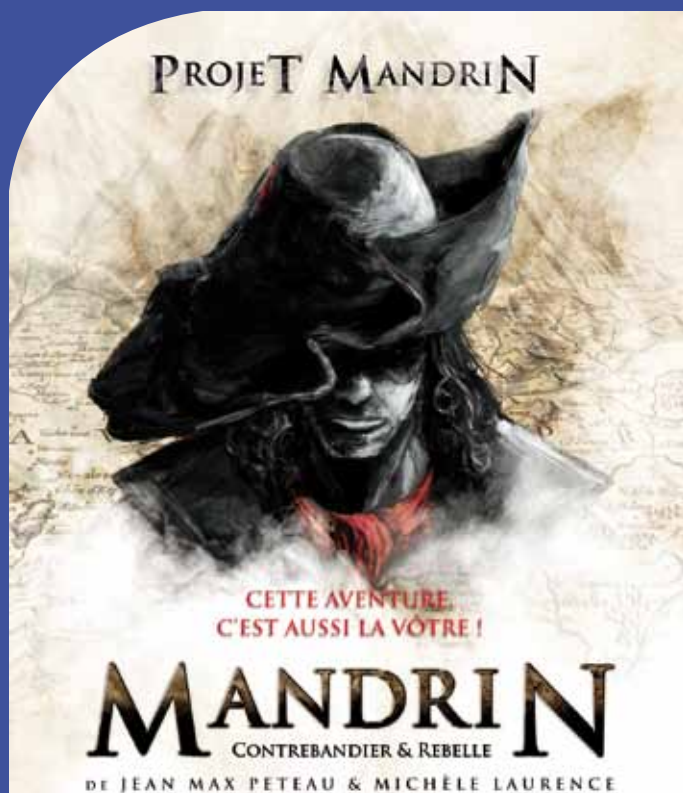


Bon pour
une entrée gratuite
à compter du 1er avril 2018

Le Repaire Louis Mandrin
Tél. : +33 (0)4 76 31 63 16
contact@repaire-mandrin.fr
www.repaire-mandrin.fr

47, route de Pont de Beauvoisin
73240 Saint-Genix/Guiers (SAVOIE)

facebook.com/Le Repaire Louis Mandrin



Association Transculture Mandrin (ATM)

Une newsletter (la lettre de Mandrin) paraît tous les 5 du mois depuis près de 5 ans. Vous pouvez la consulter sur le site projetmandrin.com (rubrique actus) et la recevoir directement par mail si vous êtes adhérents ou parrains (voir la charte)

La lettre de Mandrin n° 50 est arrivée. Vous le savez Mandrin ne prend jamais de vacances, ni de repos et pourtant il a manqué son rendez-vous mensuel du 5 décembre.

Après 5 ans de chevauchées débridées pour aller à la rencontre du public, à inventer des formes nouvelles d'interactivité multimédia, à force de raconter l'histoire de son territoire bien-aimé, 5 ans à partager cet amour au goût d'aventures avec des donateurs petits ou grands prêts à suivre éperdument la bande à Mandrin.

(Savez-vous que ce sont souvent les « petits » donateurs qui ont les poches plus grandes?... Contrairement aux mieux dotés qui ont également de grandes poches mais les bras courts). Après ces 5 ans à poursuivre » l'inaccess-

sible étoile » que chantait si bien Brel, le destrier fidèle compagnon de Mandrin s'est essoufflé et n'a pas pu livrer cette lettre qui porte le numéro 50 au jour promis !

La voici donc, avec quelques jours de retard, mais pour confirmer l'ambition, que certains esprits chagrins qualifieraient d'utopique – mais que serait un monde sans utopie ? Oui, le Projet Mandrin, est toujours aussi battant et porte haut les couleurs dudit REBELLE ! C'est en son nom et pour illustrer les mini-fictions que l'appel à dessinateurs a porté ses fruits en accueillant de multiples candidatures de jeunes émergents des quatre coins de la région rhônalpine, de la Drome à la haute-Loire en passant par l'Allier, l'Isère et la Savoie bien sûr. Actuellement nous travaillons sur l'adaptation de ces mini-fictions – ce qu'on appelle « La Bible »... à quelques jours de Noël ça s'impose ! – pour tirer le meilleur parti des talents qui s'offrent à nous. Nous vous en dirons davantage dans la prochaine lettre de Mandrin. Le « géocaching revisité » malgré tout son potentiel magnifique de créativité est encore sur les starting-blocks car il nous faut

trouver « LE » partenaire financier qui apparaîtra en -Pré-Roll- c'est à dire en ouverture de l'application sur mobile. Quant au grand Concours « Musiques Hors les lois », le site est créé depuis le 30 novembre et opérationnel – rebelleinlive.com – donc... Encouragez vos ami(e)s musiciens à participer pour avoir une chance de monter sur la scène du grand Évènementiel « Rebelle in live » organisé par Projet Mandrin qui aura lieu le 26 mai 2018. À Saint-Alban de Montbel – Le Sougey au Lac d'Aiguebelette, dans un lieu magique sur les « Terres de Mandrin » auquel une lettre spéciale sera consacrée dans les jours prochains

Rebellement votre !

Lien de la « Charte » à l'attention des nouveaux adhérents et « parrains » de ATM – Association Transculture Mandrin.

Rejoignez nous sur Facebook :

<https://www.facebook.com/ProjetMandrin>

Suivez nous sur Twitter :

<https://twitter.com/ProjetMandrin>

ProjetMandrin

L'équipe Projet Mandrin

Ecole d'Avressieux

Une nouvelle année scolaire débute à l'école des Platanes à Avressieux.



Madame Dubois, fidèle au poste, accueille dans sa classe 7 élèves de Grande Section, 5 CP et 9 CE1. Un nouveau directeur, Monsieur Barth, reprend la classe des grands composée de 5 CE2, 7 CM1 et 10 CM2. Les élections de parents d'élèves ont eu lieu avant les vacances de Toussaint, c'est ainsi que Mme Bibet et Mme Cattaud se sont jointes au premier conseil d'école qui s'est tenu le mardi 7 novembre 2017.

La classe des petits travaille cette année autour de plusieurs thèmes : l'alimentation et les dents en début d'année, puis un projet sur la vie autrefois. Un appel sera lancé prochainement afin de recueillir objets et témoignages du passé afin de les présenter en classe.

La classe des grands travaille tout au long de l'année autour du cinéma.

Dans le cadre de leurs projets respectifs, les enseignants et leurs deux classes, accompagnés de quelques parents, se sont rendus à Lyon, le 17 novembre, toute la journée. Le matin, à l'Aquarium, toute l'école a pu découvrir les différentes espèces de poissons qui peuplent nos lacs et nos rivières mais également des poissons plus exotiques comme ceux de la fosse aux requins ! L'après-midi, la classe de Mme Dubois a participé à un atelier pour découvrir différentes créatures marines et leur anatomie, tandis que la classe de Mr Barth s'est rendue au Musée des Confluences pour aller voir l'exposition « Lumière ! Le cinéma inventé ». Les élèves ont ainsi pu mettre

un pied dans l'univers du 7^{ème} art et de sa création. Plus tard dans l'année, la classe accueillera un intervenant de l'association « Classeciné ». Ce dernier viendra à l'école pendant une semaine avec tout l'équipement nécessaire au tournage de plusieurs courts métrages !

D'autres sorties sont programmées tout au long de l'année, grâce au financement du Sou des Ecoles.

Tous ces projets seront exposés aux parents d'élèves lors de la fête de fin d'année le samedi 13 juin 2018.

D'ici-là, vous pouvez retrouver les petits et les grands moments de la vie de l'école sur le blog : lapetitesourisbleue.eklablog.fr



Ecole de Rochefort



En cette année scolaire 2017/2018, 26 élèves sont scolarisés à l'école de Rochefort. Parmi eux, 20 habitent Avressieux, 4 Rochefort et 2 Sainte Marie d'Alvey.

Marie-Ange Tuauden en est l'enseignante et la chargée d'école. Elle est aidée à temps plein par Marie-Noëlle Morel, ATSEM. Les élections des représentants des parents d'élèves se sont déroulées au mois d'octobre avec un très bon taux de participation. Frédéric Tournier et Gérard Maunand ont été élus. Ils représentent les parents d'élèves aux conseils d'école. Rappelons aussi qu'Hubert Revel est le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale pour l'école de Rochefort et ce, depuis plusieurs années maintenant.

La classe accueille des élèves des 3 niveaux de maternelle (11 petits,

10 moyens et 5 grands). Pour une meilleure répartition des effectifs, 7 autres élèves de grande section sont scolarisés à Avressieux avec les CP-CE1. Des sorties en commun sont prévues : cinéma en décembre, carnaval au printemps et natation à la piscine des Abrets au troisième trimestre pour les grands.

Les sorties, entrées et transports, sont entièrement financées par le Sou des écoles ainsi que l'arbre de Noël, l'abonnement à L'école des Loisirs, les jeux de cour et diverses petites dépenses. Un grand merci au Sou ainsi qu'aux municipalités qui nous permettent de travailler cette année encore dans de si bonnes conditions.

Concernant les inscriptions des futurs élèves (nés en 2015) pour l'année scolaire 2018/2019, merci de prendre contact avec l'enseignante au 04 76 32 87 30.





Le syndicat des Eaux du Thiers communique

Notre Syndicat fête ses 65 ans. Aux neuf communes fondatrices sont venues s'amalgamer, depuis 2003, dix-huit autres communes. Ces dernières ont compris toute l'importance d'une gestion intercommunale de la ressource en eau et du professionnalisme d'un service dédié.

En 2017, comme chaque année, nous avons poursuivi nos investissements : création d'environ un km de réseau de diamètre 300 entre La Bridoire et Domessin, pour prolonger la colonne vertébrale du Syndicat ; achèvement du réservoir de la Plagne sur la commune d'Entremont-Le-Vieux, achèvement d'un petit réservoir à Corbel, création d'une liaison entre Belmont-Tramonet et Avressieux ; mise en place d'un surpresseur à Saint-Béron. En parallèle, nous équipons progressivement, tous les réservoirs de distribution d'eau potable, de notre système de surveillance à distance, pour une veille de la production en continu. Outre les différents achats : véhicules, matériel nécessaire au bon fonctionnement de notre régie, nous avons

poursuivi les opérations de protection de captages.

Et demain ... la compétence eau potable passant obligatoirement des communes aux intercommunalités entre 2018 et 2020, quels changements pour notre Syndicat, pour les abonnés ?

En Savoie, les changements, les regroupements de communes, bouleversent les services d'eau potable et d'assainissement. Sur notre secteur, nous avons la chance d'avoir pu anticiper ce mouvement, d'avoir absorbé progressivement les communes et leur réseau, pas sans mal, pas sans l'investissement des agents du Syndicat, mais aujourd'hui le service fonctionne avec une cohérence intercommunale forte. Notre présence sur trois Communautés de Communes, dont la totalité de Val Guiers, peut permettre à notre structure de se maintenir, mais conformément aux applications de la loi NOTRe, l'avenir du Syndicat est plus que jamais soumis aux choix des Communautés de Communes qui le composent...

Des changements peuvent encore intervenir ... oui ... mais le Syndicat, aujourd'hui, pourra relever les nouveaux défis ou si besoin transmettre son savoir faire ...

Pour vous, l'eau, soyez en sûr, sortira

toujours des tuyaux en quantité et en qualité quoi qu'il advienne... ensuite, il est question du prix de l'eau et de la qualité du service.

Le Comité Syndical a voté pour une augmentation de 3% pour 2018, ce qui représente une plus-value de 5 € pour une facture de 120 m³ par an. Il faut comprendre que le prix de l'eau sur notre secteur est parmi les plus bas en Savoie, qu'il vaut mieux avoir une augmentation modérée mais constante plutôt qu'une augmentation brutale. Le réseau d'eau, après 65 ans d'existence, aura besoin de se renouveler, tout investissement aujourd'hui s'inscrit pour les besoins à venir. De plus, vous n'êtes pas sans savoir que les communes ont de moins en moins de dotations de l'Etat, les gestionnaires des réseaux d'eau et d'assainissement sont également touchés, les subventions qui leur sont versées pour leurs investissements vont diminuer à l'horizon 2019. La mutualisation des dépenses et la gestion au plus juste des investissements sont plus que jamais des enjeux forts que la structuration en Syndicat Intercommunal peut prendre en compte et gérer.

Yves BERTHIER
Président

Logo: avant pays savoyard

ENSEMBLE, AMÉLIORONS VOTRE HABITAT

OPAH 2013-2016
Avant Pays Savoyard
& Chautagne

Pour vos travaux :
→ aides financières
→ conseils techniques
→ assistance administrative

0800 400 522
Appel gratuit depuis un poste fixe

L'OPAH de l'Avant Pays Savoyard, Chautagne et Chartreuse

Des aides pour vos travaux de rénovation !

Prolongation de deux ans, jusqu'au mois d'octobre 2018

Déchèterie : contrôle d'accès en 2018

Afin d'améliorer l'accueil des usagers particuliers ou professionnels, le Sictom du Guiers mettra en place un nouveau système de contrôle d'accès sur les trois déchèteries de son territoire dans le courant de l'année 2018 : Domessin, Saint-Genix-sur-Guiers et Les Abrets.



Cette réflexion a été menée avec le Sictom de la région de Morestel et le Syndicat mixte nord Dauphiné (SMND). Il s'agit avant tout d'améliorer le fonctionnement des déchèteries et de rendre accessibles les déchèteries de l'ensemble de ces syndicats à l'ensemble des habitants des territoires.

Le dispositif de contrôle d'accès va en effet permettre de :

- Réguler le nombre de véhicules sur le quai et ainsi vous permettre de déposer vos déchets dans de bonnes conditions ; cela participera à améliorer la fluidité de circulation sur le quai,
- Rendre le gardien plus disponible

pour vous conseiller lors de vos dépôts,

- Améliorer le suivi des professionnels par une facturation automatique sans intervention des gardiens, au passage en déchèterie (et non aux volumes) pour les inciter à optimiser leurs dépôts.

- de supprimer les conflits liés à l'identification des usagers en entrée de déchèterie,

- d'ouvrir l'utilisation des déchèteries aux habitants des territoires limitrophes (Sictom de Morestel, SMND) et vice-versa.

Les déchèteries seront équipées d'une barrière à l'entrée de chacun

des sites et d'une caméra de lecture des plaques minéralogiques des véhicules. Pour être reconnu et permettre la levée de la barrière, le véhicule devra être enregistré au préalable auprès du Sictom du Guiers. Les inscriptions seront ouvertes vers le mois d'avril 2018, sur le site internet du Sictom du Guiers ou par le renseignement d'un bulletin d'inscription qui sera disponible au sein de toutes les mairies et les déchèteries.

L'utilisation des déchèteries restera gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels. Pour ces derniers le tarif au passage n'a pas encore été déterminé.



RECENSEMENT

de la population 2018

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

*Le recensement sera effectué sur
la commune par Denise VIBERT,
secrétaire de mairie.*



Insee & votre commune

■ Séance du 20 février 2017

Compte administratif 2016

Le compte administratif 2016 est approuvé suivant le récapitulatif figurant au tableau et en conformité avec le compte de gestion de la trésorière :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		320 073.44		8 242.02		328 315.46
Opérations exercice	77 321.04	232 478.16	63 010.81	39 970.12	140 331.85	272 448.28
TOTAUX	77 321.04	552 551.60	63 010.81	48 212.14	140 331.85	600 763.74
Résultats de clôture		475 230.56	14 798.67			460 431.89
Restes à réaliser			151 600.00		151 600.00	
TOTAUX CUMULÉS	77 321.04	552 551.60	214 610.81	48 212.14	291 931.85	600 763.74
Résultats définitifs		475 230.56	166 398.67			308 831.89

Vote l'affectation des résultats comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2016 ((intégration des résultats du CCAS)	475 786.36
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	166 398.67
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068	309 387.69

Révision carte communale

Monsieur le Maire expose que :

- Depuis l'élaboration de la carte communale, d'importantes évolutions législatives et réglementaires sont intervenues telles les Lois « Grenelle » et la Loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové (ALUR) adoptée en mars 2014 et son décret d'application du 28 décembre 2015 ;
- La commune de Sainte Marie d'Alvey est à présent couverte par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Avant Pays Savoyard, qui a été approuvé par délibération du comité syndical du syndicat mixte de l'Avant Pays Savoyard le 30 juin 2015. La carte communale de Sainte Marie d'Alvey doit être compatible avec ce document dans un délai de trois ans ;
- La commune Sainte Marie d'Alvey voit sa population stagner, voire diminuer depuis ces dernières années (130 habitants en 2002 et 123 en 2017). La commune souhaite à travers la révision de sa carte communale retrouver une dynamique démographique en définissant des capacités d'urbanisation autour en particulier du chef-lieu et des principaux hameaux, privilégiant la réhabilitation des bâtis existants et une consommation limitée des espaces agricoles ou naturels dans la logique du SCoT, avec lequel la carte communale doit être compatible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PRESCRIT la révision de la carte communale sur l'ensemble du territoire de la commune conformément aux dispositions des articles L.160-1 à L.163-10 du code de l'urbanisme.
- DONNE délégation à Monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de services concernant la révision de la carte communale ;

- sollicite l'Etat pour qu'une dotation soit allouée à la commune Sainte Marie d'Alvey pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision de la carte communale, conformément à l'article L132-15 du Code de l'urbanisme.

Par conséquent, le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à la Communauté de Communes Val Guiers au 27 mars 2017.

Garage communal

Le bail pour le garage communal (bâtiment annexe ancien presbytère) avec Catherine Bastianini est renouvelé du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2020.

Forêt communale

Le conseil donne son accord sur les travaux à réaliser dans la forêt communale en 2017.

Questions diverses

- Commission de voirie à prévoir pour travaux 2017
- Demande devis marquage au sol secteur de la mairie
- Problème de la vitesse sur la route départementale 916 : à discuter avec le Territoire de développement local
- Validation pour paiement des bons d'activités : 7 enfants concernés
- Accord pour subvention classe de découverte organisée par l'école d'Avressieux : 6 élèves de Ste Marie d'Alvey
- Indemnité de conseil allouée à Corinne Moreno-Lopez, trésorière intérimaire pendant une partie de l'année 2016
- Ajustement de la délibération pour les indemnités des élus à indexer sur l'indice brut terminal de la fonction publique (taux inchangés)

■ Séance du 27 mars 2017

Budget primitif 2017

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2017 équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 460 787.69 € (dont 66 000 € de virement à la section d'investissement et 288 357.69 € de charges exceptionnelles non affectées)

Dépenses et recettes d'investissement à 243 298.67 €

et les taux d'imposition 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8.77 %
- Taxe foncière (bâti) : 11.87 %
- Taxe foncière (non bâti) : 64.20 %

Révision carte communale

Le cahier des charges est établi pour la consultation d'urbanistes sur le dossier de révision de la carte communale. La remise des offres est fixée au mardi 2 mai en mairie et une audition éventuelle des candidats aura lieu entre le 9 et le 16 mai par une commission en charge de ce dossier. Le délai de réalisation est fixé à 24 mois avec deux réunions publiques et deux séances de présentation au conseil municipal.

Rénovation église – mission de maîtrise d'œuvre

M. le Maire fait part au conseil municipal de la proposition

de mission de maîtrise d'œuvre établie par M. Rocco DE BONIS, architecte à LA MOTTE SERVOLEX – 314 rue des Champagnes pour le dossier de rénovation de l'église. Le forfait de rémunération est fixé à 18 000 € HT pour un montant de travaux de base de 120 000 € HT et de travaux optionnels de 30 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 8 voix pour et 1 abstention (Brigitte Sottiaux) :

- autorise M. le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec M. Rocco DE BONIS pour la rénovation de l'église suivant les conditions précitées,
- dit que les options proposées seront discutées et arrêtées au stade de l'avant-projet.

Questions diverses

- Liste des travaux à effectuer sur la voirie communale
- Devis Signature accepté pour la reprise du marquage au croisement du village pour un montant de 978 € HT
- Devis Angelino accepté pour la restauration de la croix du cimetière et de la croix de la Mégère pour un montant de 1120 € HT
- Permanences élections présidentielles des 23 avril et 7 mai

■ Séance du 6 juin 2017

Révision carte communale

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal du tableau comparatif des offres remises par les deux cabinets d'urbanisme auditionnés pour la révision de la carte communale :

- Atelier BDa – Chambéry : 14 250 € HT
- VERDI Ingénierie – Château Gaillard : 14 775 € HT

Il propose de retenir l'atelier BDa suivant avis de la commission et prestations proposées conformément au cahier des charges.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- retient la proposition de l'atelier BDa - Chambéry pour assurer la révision de la carte communale pour un montant d'honoraires de 14250 € HT.
- autorise M. le Maire à passer la commande pour la mission décrite ci-dessus

Appartement et garage communaux

Le logement situé à l'étage de la mairie a été libéré le 31 mai. Il pourra être reloué après une rénovation des peintures et des sols.

Un garage du bâtiment attenant au presbytère est également libre depuis le 31 mai. Il sera proposé aux nouveaux locataires de l'appartement du presbytère.

Modalités patrimoniales et financières du transfert des ZAE

MONSIEUR LE MAIRE,

- RAPPELLE à l'Assemblée la délibération du 29 septembre 2015 approuvant les modifications statutaires de la

Communauté de Communes et la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes et la délibération du 24 mai 2016 approuvant le périmètre des zones d'activités économiques sur lequel s'applique la compétence ZAE.

- INDIQUE que le périmètre des ZAE défini ci-avant inclut de nouveaux secteurs dont le transfert à la Communauté de Communes doit être opéré dans les conditions de l'article L 5211-17 du CGCT. Les modalités patrimoniales et financières du transfert sont déterminées par délibération concordante du conseil communautaire et des conseils municipaux des Communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée (2/3 des communes représentant la moitié de la population totale ou l'inverse dont l'accord de la commune la plus peuplée si elle représente au moins un quart de la population totale).

- PRECISE que dans le cadre du transfert de compétence, le principe est celui de la mise à disposition automatique de l'EPCI, gratuite et de plein droit, de l'ensemble des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée, avec la possibilité de les acquérir. Le transfert en pleine propriété, par cession amiable, concerne le domaine privé des communes mais également le domaine public en application des articles L.3112-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui indique notamment que : « ...les biens des personnes publiques... , qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à • • •



• • • l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert... ».

• PRESENTE, annexés à la présente délibération, les plans de repérage des tènements transférés, le tableau de recensement et définition des conditions patrimoniales de transfert des biens à la Communauté de Communes et le tableau d'évaluation des charges transférées.

• INFORME que la Commission économie réunie le 18 avril 2017 a donné un avis favorable au projet de modalités patrimoniales et financières de transfert des ZAE.

le Conseil MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

• APPROUVE, à l'unanimité, le projet de modalités patrimoniales et financières de transfert des ZAE des communes à la Communauté de Communes défini ci-après.

Les espaces communs (voiries) concernant des parcelles ou parties de parcelles du domaine privé ou du domaine public des communes, seront cédés gratuitement par les communes à la Communauté de Communes en application des articles L.3112-1 et suivants du CGPPP. Ces espaces d'une superficie globale d'environ 44 210 m², sont détaillés aux plans et tableaux annexés à la présente délibération.

En échange de cette cession gratuite, la Communauté de communes assurera l'entretien de ces espaces sans modification des attributions de compensation.

Les parcelles commercialisables destinées à être vendues à des entreprises, compte tenu de l'avancement des négociations en cours entre les communes, actuelles propriétaires, et des entreprises (potentiels acquéreurs), seront mises à disposition de la CCVG gratuitement jusqu'à leur vente. Les conditions de la vente de ces parcelles à la CCVG ou de la vente directe par les communes à une entreprise devront faire l'objet d'une délibération préalable de la CCVG définissant notamment, le prix de vente, les dessertes en réseaux, le projet et le délai de construction maximum prévus. Pendant la durée de mise à disposition, la commune assurera l'entretien des terrains concernés.

Ces parcelles, représentant une surface globale de 15 400 m², sont détaillées aux plans et tableaux annexés à la présente délibération.

Les charges transférées : La Communauté de Communes assurera les charges d'entretien des espaces communs (voiries) qui lui sont cédés gratuitement par les communes. Les dépenses globales annuelles d'entretien de ces espaces cédés sont évaluées à 44 020 € TTC et détaillées en annexe à la présente délibération. Conformément à la note de l'Association des Maires de France (AMF) d'avril 2016 « les transferts de ZAE aux communautés de communes et d'agglomération », le transfert étant effectué sous le régime de la cession en pleine propriété, il ne sera pas nécessaire de réviser les attributions de compensation car le transfert de charges est défini dans les conditions financières et patrimoniales du transfert des ZAE. Ces charges sont détaillées au tableau annexé à la présente délibération.

• MANDATE le Maire pour la signature de toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Questions diverses

• Terrain à vendre à proximité de la mairie : la commune n'est pas intéressée.

• Devis en cours pour des rampes pour faciliter le passage de la tondeuse vers le jardin

• Travaux à effectuer sur la voirie communale : pas de goudron. Faire une vérification des caniveaux, notamment vers le chemin des Bibets.

• Annulation du titre de 100€ émis à l'encontre de M. Roland Jeannot pour la prolongation de délai d'exploitation dans la forêt communale.

• Information sur le recensement de la population du 18 janvier au 6 février 2018. Il y aura possibilité de répondre aux questions sur le papier ou sur internet.

• Groom à prévoir au cimetière

• Planning arrosage

• Permanences élections législatives des 11 et 18 juin.

Séance du 29 juin 2017

Assistaient pour la partie carte communale :

Claudine BONILLA et Emmanuelle DELPRÉE, cabinet BDa
Adeline MASBOU, Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard
Pierre TISSERAND, Direction des Territoires

Révision carte communale

Mmes DELPRÉE et BONILLA présentent la procédure de lancement de la révision de la carte communale actée par délibération du 20 février 2017 :

- Présentation de l'équipe du cabinet BDa
- Documents de planification relatifs à la commune,

sensibilités du territoire, cadre supra-communal, première approche

• Composition de la carte communale : rapport de présentation, document graphique, document descriptif

• Suivi de la procédure : déroulement et planning (fin de la révision prévue à l'automne 2018)

Mme MASBOU et M.TISSERAND viennent en appui sur les orientations du schéma de cohérence territoriale et sur les documents supra-communaux.

Un registre sera mis à disposition du public en mairie.

• • • **Délégués sénatoriale partielle**

Le conseil désigne les délégués pour l'élection sénatoriale partielle du 24 septembre 2017 suite à la démission de Michel BOUVARD :

- Délégué titulaire : Jean-François DELAIGUE

- Délégués suppléants : Auguste GUICHERD, Bertrand QUENCEZ, Philippe PERSON

Questions diverses

Appartement mairie : des travaux de rafraîchissement seront prévus en septembre.

■ **Séance du 20 novembre 2017**

Révision carte communale

Mme DELPRÉE présente le diagnostic établi pour la révision de la carte communale ainsi que l'étude agricole réalisée en collaboration avec les agriculteurs ou exploitants de la commune. Elle rappelle qu'une évaluation environnementale sera obligatoire compte-tenu de la présence d'une zone Natura 2000 sur le territoire communal et que le document devra être en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Avant-Pays Savoyard (SCOT). Une réunion publique sera organisée fin janvier 2018.

La prochaine réunion de travail est fixée au mercredi 20 décembre à 9h.

Approbation des modifications des statuts de la CC Val Guiers – Prise de la compétence « Eau » au 1^{er} janvier 2018

Monsieur le Maire,

- **REND COMPTE** à l'assemblée des discussions relatives à la prise de compétence « Eau » par la Communauté de Communes au 1er janvier 2018 au titre de l'article L5214-21 du CGCT qui précise que « lorsqu'un syndicat exerçant une compétence en matière d'Eau ou d'Assainissement regroupe des communes appartenant à trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au moins à la date du transfert de cette compétence à la Communauté de Communes, la Communauté de Communes est substituée au sein du syndicat, aux communes qui la composent.

Cette substitution ne modifie pas les attributions du Syndicat de Communes, qui devient Syndicat Mixte au sens de l'article L5711-1. Cette substitution ne modifie pas non plus le périmètre dans lequel ce syndicat exercera ses compétences. »

- **DONNE lecture** de la délibération de la communauté de communes Val Guiers en date du 26 septembre 2017 décidant la prise de compétence « Eau » au 1^{er} janvier 2018 et adoptant la modification statutaire conséquente, Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à se prononcer sur cette modification statutaire, le Conseil MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **ADOpte** à l'unanimité la prise de compétence « Eau » par la Communauté de Communes Val Guiers et les modifications statutaires exposées dans l'annexe jointe de la présente délibération avec une prise d'effet au 01/01/2018,

- **MANDATE M.** le Maire pour notifier la présente délibération à M. le Président de la Communauté de Communes Val Guiers.

Appartement mairie

Les devis des entreprises Chamard-Bois et Souberand sont acceptés pour la remise en état du sol et la rénovation des peintures pour un montant global de 9 354,90 € HT. A l'issue des travaux, le logement sera remis en location.

Eglise

Le planning prévu par M. De Bonis, architecte, est présenté et les travaux de rénovation devraient se dérouler entre avril et juillet 2018. La proposition de la SOCOTEC est acceptée pour effectuer la mission de coordination de sécurité pour un montant de 1 875 € HT.

Recensement de la population

Il se déroulera sur la commune à partir du 18 janvier 2018 et sera assuré par Denise Vibert, agent recenseur. Il sera proposé aux foyers qui le souhaitent un recensement informatique.

Bulletin municipal

Un point est fait sur les articles pour l'édition 2018 du bulletin qui sera mis en page par la société Adélie. Il sera distribué lors de la réception des vœux prévue le dimanche 21 janvier 2018.

Questions diverses

- Travaux en attente de l'intervention des entreprises : remise en état des croix et de la bascule
- Repas à prévoir au printemps vers le lac d'Aiguebelette (conditions d'âge et lieu à déterminer)



SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES : 88 076.89 €

CHARGES à CARACTÈRE GÉNÉRAL	43 700.96
Eau et assainissement	258.89
Electricité	3 865.65
Combustibles	763.20
Carburants	83.72
Vêtements de travail	33.90
Fournitures d'entretien	94.60
Fournitures de voirie	881.92
Fournitures petit équipement	895.00
Fournitures administratives	983.29
Autres fournitures	439.74
Entretien de terrains	3 913.40
Entretien forêt	646.11
Entretien de bâtiments	5 477.28
Entretien voirie et réseaux	9 247.28
Entretien biens mobiliers	461.16
Maintenance	2 256.21
Primes d'assurances	3 016.75
Documentation générale	367.64
Indemnité trésorière	305.48
Annonces et insertions	134.00
Fêtes et cérémonies	993.31
Publications (bulletin municipal)	1 224.00
Frais d'affranchissement	198.69
Frais de télécommunications	969.81
Frais de gardiennage (église-forêt)	120.00
Remboursement collectivité (fonctt écoles – service urbanisme-véhicule)	4 648.71
Taxes foncières	1 049.00
Cotisations	372.22
CHARGES DE PERSONNEL	21 674.38
Rémunération personnel	12 876.74
Charges sociales	8 797.64
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 146.55
Indemnités élus + cotisations	13 868.03
Contributions aux organismes de regroupement	1 106.42
Subventions associations	3 172.10
Redevance ordures ménagères	100.00
REVERSEMENT fonds garantie ressources et fonds péréquation	4 455.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES : 463 135.14 €

	Réalisé
PRODUITS DES SERVICES	18 146.71
Vente de bois	16 969.11
Concession cimetièrre	230.00
Redevance occupation domaine public	947.60
IMPOTS ET TAXES	53 248.25
Taxes foncières et d'habitation	30 808.00
Attribution de compensation versée par Val Guiers	2 800.00
Taxe sur l'électricité	1 096.25
Taxe sur les pylônes électriques	18 544.00
DOTATIONS – SUBVENTIONS – PARTICIPATIONS	79 296.32
Dotations de l'Etat	16 345.00
Dotation élus locaux	2 962.00
Fonds départemental de taxe professionnelle	16 000.00
Compensation des exonérations	1 488.00
Fonds de compensation TVA/fonctionnement	612.20
Compensation perte taxe additionnelle droits mutation	33 847.00
Dotation globale de décentralisation	7 818.00
Participation Etat pour élections	224.12
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	3 056.17
Revenus des immeubles	2 690.65
Produits divers	365.52
EXCÉDENT FONCTIONNEMENT REPORTÉ	309 387.69

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES : 28 704.44 €

Remboursement caution appartement	532.96
Révision carte communale	9 946.21
Eglise – Restauration vitrail endommagé	1 935.00
Mairie – Remplacement portes bâtiments extérieurs	1 491.60
Déficit investissement	14 798.67

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES : 176 936.09 €

Affectation fonctionnement reporté	166 398.67
Fonds de compensation TVA/investissement	10 136.81
Taxe d'aménagement	400.61

Excédent global de clôture 2017 : 523 289.90 € (chiffre provisoire au 15/12/2017)

La carte communale révisée

Le Conseil Municipal a décidé en date du 20 Février 2017 de lancer l'élaboration de sa nouvelle Carte Communale. Cette décision est motivée notamment par la nécessité de mettre en compatibilité le document actuel vis-à-vis du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Avant Pays Savoyard (SCoT) dans les 3 ans qui suivent son approbation, donc à compter du 3 Septembre 2015. Cette révision apportera nécessairement une évolution considérable du document actuel pour être effectivement compatible au SCoT qui détermine pour chaque commune, notamment, un nombre de logements maximum à prévoir pour 10 ans et un potentiel de surfaces à rendre constructible en cohérence avec ce nombre de logements à prévoir, et ce, dans un objectif de réduction de la consommation d'espace. (voir Bulletin Municipal «L'Arvezan» N° 29 de Janvier 2017)

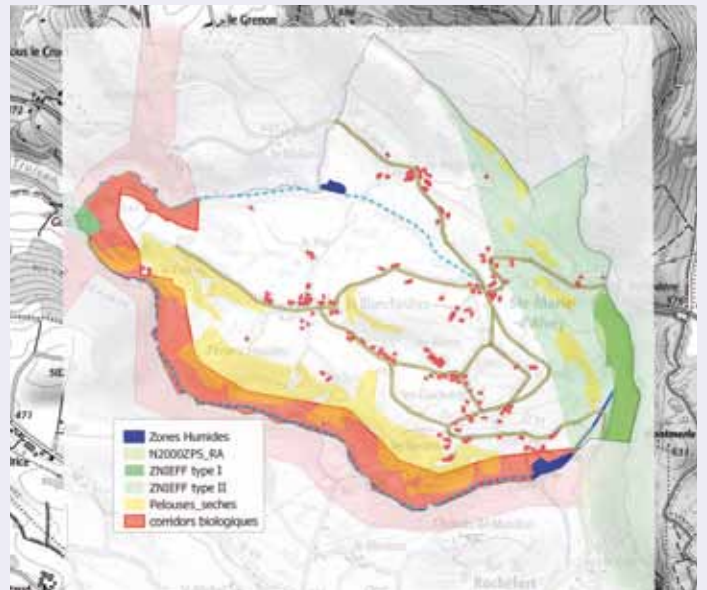
Méthode et éléments de diagnostic :

Le futur projet s'appuiera sur un diagnostic approfondi du territoire en matière démographique et d'habitat, socio-économique, agricole, de desserte par les réseaux des différents secteurs et de déplacements, de risques naturels, d'environnement, de paysage, etc... Les premiers éléments tendent à montrer une biodiversité particulièrement intéressante du territoire offerte par l'alternance de boisements diversifiés (feuillus et résineux) et de prairies permanentes, mais aussi par la configuration collinaire qui permet des expositions variées, des versants bien ensoleillés ou des combes plus humides. A ce sujet, le territoire est concerné par des espaces reconnus remarquables de tout type et notamment par une zone Natura 2000 «Réseau de zones humides pelouses, landes et falaises de l'Avant-Pays Savoyard», site reconnu au niveau européen, identifié pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages qu'il comprend, animales ou végétales et pour leur habitat, et donc protégé.

Aussi, la Carte Communale sera soumise à «Evaluation environnementale», qui évaluera les impacts du projet sur l'environnement, notamment vis-à-vis de cette zone Natura 2000, et, en déduction les perspectives de l'évolution de la qualité environnementale du territoire.

La révision de la Carte Communale a été l'occasion également de procéder à un diagnostic agricole. Les agriculteurs ont ainsi été conviés en octobre dernier afin de prendre connaissance de leur activité, des terres et bâtiments qu'ils utilisent et l'usage qu'ils en font, de la pérennité à moyen terme de leur exploitation (en fonction des possibilités de reprise en cas de retraite proche), des facilités ou contraintes du fonctionnement de leur exploitation.

Au-delà de l'aspect agronomique, la richesse environnementale et paysagère des territoires est étroitement liée aux pratiques agricoles : c'est ce qui fait aujourd'hui le cadre de vie de qualité offert aux habitants de Ste Marie d'Alvey. D'où l'importance de veiller à ce que le projet de Carte Communale prenne en compte l'activité et les projets agricoles.



Animation et concertation :

La révision de la Carte Communale amène à organiser plusieurs réunions entre les élus, les personnes et organismes associés à la démarche (Direction des territoires, syndicat mixte de l'Avant Pays Savoyard, Communautés de Communes, Chambre d'agriculture, etc...), et le BE Atelier BDa de Chambéry, chargé d'accompagner la commune dans cette démarche.

- Deux réunions publiques sont prévues à des étapes clés de l'élaboration de cette nouvelle Carte Communale : l'une pour présenter la démarche et le bilan du diagnostic territorial, l'autre pour présenter la traduction graphique de ce projet. Pour la première réunion publique devant se dérouler fin janvier ou début février, une information sera distribuée dans les boîtes à lettres des habitants et sera également diffusée par voie de presse et affichage.

La seconde réunion publique aura lieu au printemps.

- Enfin, le projet sera soumis à «Enquête Publique» où vous pourrez venir consulter le dossier et faire part de vos remarques à un «Commissaire enquêteur», personne neutre et impartiale désignée par le Tribunal administratif. **L'enquête publique sera probablement organisée à l'automne et vous serez informés en temps voulu par affichage et voie de presse.**



La disparition des insectes

« Nous gardons tous le souvenir de ces vols de hannetons qui revenaient tous les trois ans au détriment des plantes et cultures mais qui, enfants, nous fascinaient, des parebrises de voitures couverts l'été de moustiques et d'insectes qu'il fallait souvent nettoyer et de ces nombreuses espèces de papillons qui volaient dans les prés et aujourd'hui disparus, pour beaucoup d'entre eux ».

Les insectes pollinisateurs disparaissent dans le monde et de nombreux apiculteurs constatent la mort de leurs abeilles. Dans le Sichuan chinois, faute de butineuses tuées par les insecticides, les paysans doivent désormais polliniser leurs pommiers à la main. Pourtant depuis plus de 30 ans, des articles scientifiques nous annonçaient cette disparition. Les raisons avancées en étaient multiples :

le remembrement abusif qui consiste à supprimer les talus et les haies,

l'assèchement des zones humides et l'éclairage nocturne, la réduction, voire la destruction totale, des flores adventices des cultures (mauvaises herbes) par l'usage généralisé des herbicides en agriculture et dans les jardins

l'utilisation massive des pesticides associée à l'abus d'engrais,

En 2014, déjà, des chercheurs avaient fait un constat sans appel : les néonicotinoïdes étaient un des principaux responsables du déclin généralisé des insectes partout dans le monde. Les néonicotinoïdes sont une des classes d'insecticides agissant sur le système nerveux central des insectes. Si les députés ont fini par interdire la totalité des néonicotinoïdes à partir du 1er septembre 2018 sur l'ensemble des cultures en France, en sept ans, l'emploi des produits phytosanitaires y a progressé de 20 % pour les usages agricoles.

Mais une étude allemande sur la disparition massive des insectes volants, publiée le 18 octobre 2017 dans la revue scientifique PLOS One et présentée dans le journal Le Monde

du 27 octobre 2017, est très alarmante : en moins des trois décennies les populations d'insectes auraient probablement chuté de près de 80% en Europe.

« Une grande part du travail des chercheurs a été de rassembler de nombreuses mesures d'abondance d'insectes réalisées entre la fin des années 1980 et 2016, dans 63 aires protégées d'Allemagne.

« Les auteurs ont ensuite fait un gros travail statistique pour chercher des liens entre la diminution de l'abondance des insectes et différents facteurs comme la température, les sols, la biodiversité végétale sur le site, les changements du paysage environnant, explique Bernard Vaissière, spécialiste de la pollinisation et des abeilles sauvages, qui n'a pas participé à ces travaux.

Or ces facteurs interviennent localement, mais ne peuvent pas expliquer le déclin au cours du temps. »

Enfin, la responsabilité des pathogènes naturels (virus, parasites, etc.) peut également être écartée puisque tous les insectes sont touchés par le déclin, quelle que soit leur espèce.

Les changements de pratiques des agriculteurs forment donc, selon les chercheurs, l'explication la plus plausible à l'effondrement en cours. »

(*) Voir http://www.lemonde.fr/biodiversite/article/2017/10/18/en-trente-ans-pres-de-80-des-insectes-auraient-disparu-en-europe_5202939_1652692.html#DKbtHpC6QGKstrmZ.99



par **Mary Hearn**

Une année marquée par un déficit pluviométrique exceptionnel
Total des précipitations : 832 mms

Hiver 2016-2017 (Décembre-Janvier-Février) :

	Températures minimum °C	Températures maximum °C	Précipitations en mm
Décembre	1.16	5.03	0
Janvier	-1.8	1.8	34
Février	5.6	10.37	57

En décembre, pour la première fois, on a noté un zéro de précipitations. Souvent, il y avait des matinées givrées ou avec du brouillard suivies par les journées ensoleillées. En janvier, on constatait un froid persistant, plutôt sec sauf une chute de neige les 13 et 14 suivie d'un vent cinglant entraînant des formations de congères. Les journées avec un ciel dégagé alternaient avec des journées couvertes. En février, plus d'humidité les dix premiers jours suivis par un temps beaucoup plus doux.

Été (Juin- Juillet-Août) :

	Températures minimum °C	Températures maximum °C	Précipitations en mm
Juin	18.26	26.8	153
Juillet	18.13	26.8	77
Août	18.2	26.4	98

Juin a été un mois très chaud et sec, une véritable vague de chaleur entre deux périodes de forte pluie. Juillet était bien estival avec quelques jours d'averses vers la fin du mois. Août aussi était très agréable sauf un orage avec deux journées de pluie les 7 et 8.

Printemps (Mars-Avril-Mai) :

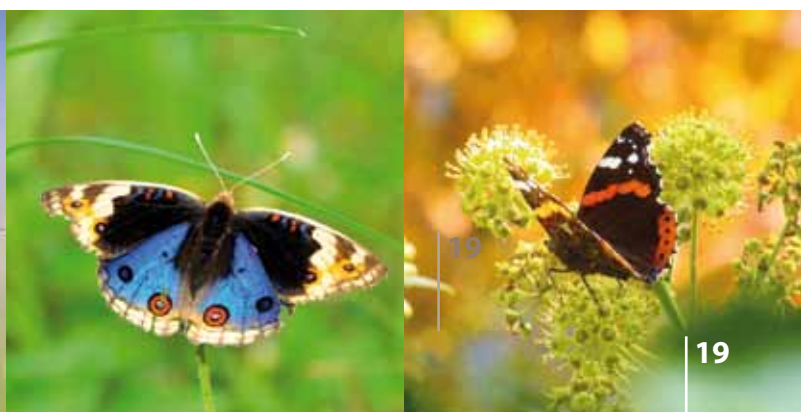
	Températures minimum °C	Températures maximum °C	Précipitations en mm
Mars	7.5	13.9	40
Avril	7.46	16.3	33
Mai	12.77	21	127

En mars, les dix premiers jours étaient variables et pluvieux et ont été suivis par trois semaines relativement belles. Les températures nocturnes en avril étaient assez basses avec des gelées tardives mais les journées très sèches et ensoleillées. Ensuite, quelques journées d'averses à la fin du mois en prélude de treize jours au début mai pluvieux et frais (15°). En contraste, le reste du mois est devenu chaud et ensoleillé (25°).

Automne (Septembre-Octobre-Novembre) :

	Températures minimum °C	Températures maximum °C	Précipitations en mm
Septembre	12.5	18.7	84
Octobre	11	17.06	21
Novembre	5	7.9	108

Malgré des journées humides, l'automne a commencé avec du beau temps le plus souvent puis octobre a débuté avec des matinées brumeuses et s'est terminé avec les premières gelées. Au cours du mois de novembre, le temps s'est dégradé petit à petit devenant triste et hivernal.



SOLUTION MOTS CROISÉS

A	U	J	O	U	R	D	H	U	I
L	N		U	R	E	M	I	E	S
L		E	R	S			E	L	M
E	N		A	S	E		S	E	A
M	I	E	L		L	A			E
A	L	U		S	E		S	E	L
G	L		T	I	M	I	D	E	
N	E	R	I		E	L	F	E	S
E	S	T	E		N	S		E	S
S		U	N	I	T		T	E	E

Informations pratiques

Structure	Téléphone	Adresse mail Site internet	Ouverture
Mairie de STE MARIE D'ALVEY	04 76 32 59 33	mairie.sma73@orange.fr	Mardi de 13h30 à 17h30 Vendredi de 8h30 à 12h
Communauté de Communes Val Guiers	04 76 37 36 45	contact@ccvalguiers.fr ccvalguiers.fr	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Syndicat des Eaux du Thiers	04 79 36 02 18	syndicat.eau.thiers@wanadoo.fr	
SIEGA (assainissement)	04 76 37 21 18	sie-guiers-ainan@orange.fr	
EDF (dépannage)	09 726 750 73		
SICTOM DU GUIERS (ordures ménagères)	04 76 93 54 98	contact@sictom-guiers.fr sictom-guiers.fr	Du lundi au vendredi de 8h à 12h Sur rendez-vous l'après-midi
Impôts-Centre finances publiques de Chambéry	04 79 70 72 03		
Trésorerie Pont de Beauvoisin	04 76 37 04 63	t073025@dgfp.finances.gouv.fr	Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h15 et de 13h à 16h
Déchetteries St Genix/Guiers ou Domessin			Lundi 14h-18h30 Du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30 (fermeture à 17h du 1/10 au 31/3)

SAINTE-MARIE D'ALVEY : LE BLOG

Toutes les informations concernant
la commune sur :

<http://saintemariedalvey.eklablog.com/>

